

À PROPOS



Volume 5 – Numéro 9
Avril 2018

Affectation-mutation - personnel enseignant régulier

Voici le calendrier des affectations pour chaque secteur ainsi que quelques informations complémentaires. Contrairement aux années précédentes, les séances auront lieu au Centre administratif, au Centre culturel et communautaire Thérèse-De Blainville et à la Cabane à sucre Constantin.

Enseignantes et enseignants du primaire

19 avril 2018	16 h 30	Dernière séance de l'année 2017-2018. Postes ouverts ou devenus vacants entre la séance d'août 2017 et le 15 avril 2018 – <u>Centre culturel</u> .
À partir du 20 avril		Répartition des tâches <u>dans l'école</u> pour l'an prochain.
16 mai 2018	16 h 30	Assemblée générale d'affectation (AGA) (champs 32, 7, 6, 5, 4, 1B et 1A) – <u>Cabane à sucre Constantin</u> .
	18 h	Assemblée générale d'affectation (AGA) (champs 3 et 2) – <u>Cabane à sucre Constantin</u> .
13 juin 2018	16 h 30	Répartition des mineures – <u>Centre administratif, salle 5080</u> .
15 juin 2018		Date limite pour demander, par écrit, au service de dotation de la CSSMÎ, un changement de secteur (primaire/secondaire).
8 août 2018	9 h	Affectation à de nouveaux postes ouverts depuis l'AGA (16 mai) – <u>Centre administratif, salle 5080</u> .

Enseignantes et enseignants du secondaire

25 avril 2018	17 h 30	Dernière séance de l'année 2017-2018. Postes ouverts ou devenus vacants entre la séance d'août 2017 et le 15 avril 2018 – <u>Centre administratif, salle 5080</u> .
22 mai 2018	17 h 30	Assemblée générale d'affectation (AGA) – <u>Centre culturel</u> .
Juin		Répartition des tâches <u>dans l'école</u> pour l'an prochain.
15 juin 2018		Date limite pour demander, par écrit, au service de dotation de la CSSMÎ, un changement de secteur (primaire/secondaire).
15 août 2018	9 h	Affectation à de nouveaux postes ouverts depuis l'AGA (22 mai) – <u>Cabane à sucre Constantin</u> .

Enseignantes et enseignants de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

30 avril 2018		Avant cette date, l'enseignante ou l'enseignant informe la Commission, par écrit, de son désir de changer de centre pour l'année scolaire suivante.
----------------------	--	---

Informations complémentaires

Formulaire M (reconnaissance de capacité/exigences particulières)

Le formulaire M est en ligne sur le site des ressources humaines de la CSSMÎ. Il n'est pas nécessaire de le remplir chaque année (pour les cas de reconnaissance de capacité basée sur la scolarité). Il est cependant conseillé de le remplir dès qu'une qualification peut être reconnue. La date limite pour remplir ce formulaire est le **1^{er} mai 2018**.

Congé à temps partiel pour rester à son école d'origine (5-3.17.06, paragraphe 6 et 5-3.17.13, paragraphe 5)

Les enseignantes et enseignants qui souhaitent se prévaloir de ce droit devront remplir le formulaire (et en conserver une copie). Idéalement, le formulaire (RH-E-1314-DO-20 ou RH-E-1314-DO-21) devrait être remis le plus tôt possible ou au plus tard trois jours ouvrables avant l'AGA.

(suite à la page 2)

Formulaire d'interchangement de poste primaire-secondaire*

Les enseignantes et enseignants désirant effectuer un interchangement de poste entre le primaire et le secondaire doivent remplir le formulaire prévu à cet effet (RH-E-1314-DO-17) et le remettre au plus tard le **15 juin 2018**. Pour être admissibles à ce processus, les enseignantes et enseignants concernés doivent détenir un poste à 100 % et avoir la qualification requise pour occuper le nouveau poste. Cet interchangement sera en vigueur après l'AGA du secondaire et la répartition des mineures au primaire.

Formulaire d'interchangement de poste (secondaire seulement)*

Les enseignantes et enseignants désirant effectuer un interchangement de poste (même discipline) doivent remplir le formulaire prévu à cet effet (RH-E-1314-DO-23) et le remettre au plus tard le jour de la séance, soit le **22 mai 2018**.

Droit de retour à l'école d'origine (aucun formulaire à remplir)

Au primaire : Ce droit est accordé aux enseignantes et enseignants ayant été en surplus temporaire dans leur école d'origine et prévaut jusqu'au 15 avril suivant ou jusqu'à ce que l'enseignante ou l'enseignant en question y renonce.

Au secondaire : Ce droit est accordé aux enseignantes et enseignants ayant été en mutation obligatoire de leur école d'origine et prévaut jusqu'au premier jour de travail du personnel enseignant ou jusqu'à ce que l'enseignante ou l'enseignant en question y renonce.

* Pour les enseignantes et enseignants désirant effectuer un échange poste à poste et qui recherchent une ou un collègue dans la même situation, nous vous invitons à vous inscrire via notre site Internet lesebl.ca sous l'onglet *Services aux membres - Primaire-secondaire ou Interchangement entre établissement*.

Thierry Lajeunesse

Aide pédagogique : quelle rémunération?

La commission offre un contrat à temps partiel à la suppléante ou au suppléant occasionnel qu'elle engage pour remplacer une enseignante ou un enseignant lorsqu'il est déterminé que la période d'absence est supérieure à 2 mois consécutifs (voir le journal À propos de septembre 2017 pour plus de détails) (E6 5-1.11).

Mais qu'en est-il si la tâche pour laquelle on a été engagé n'est pas un remplacement?

La commission doit vous accorder un contrat à temps partiel :

- Pour une journée scolaire non complète durant toute l'année scolaire;
- Pour une semaine scolaire non complète durant toute l'année scolaire;
- Pour une année scolaire non complète (E6 5-1.12).

Je suis engagé comme aide pédagogique pour les 30 prochains jours, ai-je droit à un contrat?

Oui, tout à fait! C'est ce que prévoit la convention. Certaines directions désirent engager des aides pédagogiques au taux de suppléance. Souvenez-vous que pour être payé au taux de suppléance, il faut remplacer quelqu'un. Veuillez vous référer à la personne déléguée de votre établissement ou au Syndicat si vous avez des doutes.



Claudine Fournier



Action citoyenne pour aider les personnes les plus défavorisées de la région

Cette année, le comité héros du SEBL s'est associé avec *Moisson Laurentides* pour amasser des denrées alimentaires. Ce nouveau projet est une belle occasion, pour toutes celles et tous ceux qui le souhaitent, de mettre en application une des valeurs du mouvement héros, soit la solidarité avec les plus démunis des Laurentides.

Toutes les informations nécessaires pour participer à cette collecte vous seront transmises par la ou les personnes déléguées de votre établissement qui ont reçu la documentation pour mener à bien ce projet.

Nous vous invitons à participer massivement à cette action citoyenne pour soutenir les personnes les plus démunies de la région. Retenons que ce n'est pas juste lors du temps des Fêtes que certaines familles ont de réels besoins.

N'hésitez pas à me contacter pour toute question ou demande.

Normand Marquis

Politique de la réussite éducative du ministère de l'Éducation – 2^e partie

C'est au compte-goutte, à travers divers chantiers, stratégies, plans et autres, que se concrétisera la Politique. En ce moment, peu de ces actions ont été amorcées.

Moyens pour concrétiser la Politique

3 grands chantiers portant sur :

- La modernisation des encadrements pédagogiques et l'évaluation des apprentissages;
- La valorisation de la profession enseignante et l'autonomie professionnelle du personnel enseignant (y compris la publication d'un nouveau référentiel des compétences professionnelles de la profession enseignante);
- La contribution du milieu des affaires à la réussite éducative.

3 stratégies portant sur :

- L'alphabétisation et la francisation;
- Le renforcement des langues;
- L'ensemble des services éducatifs aux enfants de 0 à 8 ans.

4 plans d'action portant sur :

- La formation professionnelle;
- Le numérique en éducation;
- Les infrastructures scolaires;
- L'adaptation des services à la diversité des personnes et des besoins.

Aussi

- Étendre les classes de la maternelle 4 ans à temps plein;
- Analyser le prolongement de la période obligatoire de fréquentation scolaire de 16 à 18 ans ou jusqu'à l'obtention d'un premier diplôme ou d'une première qualification;
- Ajuster la fréquence de l'évaluation des apprentissages de façon à la concentrer aux moments les plus pertinents du parcours scolaire de l'élève;
- Mettre en place les conditions requises pour que les écoles soient des milieux de vie stimulants, en s'inspirant des meilleures pratiques et des plus beaux exemples de réussite en cette matière;
- Mettre sur pied un groupe de travail en vue de créer un institut d'excellence en éducation;
- Réviser le modèle de financement des EHDAA;
- Créer un prix annuel décerné à une enseignante ou à un enseignant reconnu pour le caractère innovant de ses pratiques pédagogiques;
- Établir un seuil minimal de services spécialisés et intégrés dans les écoles et les centres pour assurer une réponse équitable aux besoins des élèves;
- Consulter l'Office des professions du Québec en vue de créer un ordre professionnel des orthopédagogues;
- Aider les parents des élèves du préscolaire et de la première année pour enrichir leur expérience et développer leurs compétences parentales;
- Mettre à contribution les établissements d'enseignement privés aux efforts pour l'intégration des EHDAA.



Plusieurs questions se posent au sujet des moyens pour concrétiser la Politique et les réponses sont souvent absentes, notamment pour celles qui concernent les enseignantes et enseignants. Il faudra donc rester alerte dans les années qui viennent. L'intégralité des documents de la Politique se trouve au <https://securise.education.gouv.qc.ca/politique-de-la-reussite-educative/>.

Formations syndicales des mois d'avril et mai

Comité école-EHDAA: 25 avril (16 h 30)

Présidence d'assemblée: 3 mai (16 h 30)

Ces rencontres auront lieu au SEBL. Puisqu'un goûter sera offert, nous vous demandons de confirmer votre présence à syndicat@lesebl.ca, au 450 979-4613 ou sur notre site Internet lesebl.ca sous l'onglet Services aux membres.

Présence de la FAE au budget Leitão



Lors du dépôt du budget du Gouvernement du Québec le 27 mars, des enseignantes et enseignants de la Fédération autonome de l'enseignement (FAE) ont manifesté pour exiger un investissement massif dans les écoles publiques. Une délégation du SEBL a participé à cet événement.

4

Personnes retraitées ou futures personnes retraitées 2017-2018

Certaines et certains d'entre vous ont pris leur retraite en cours d'année et d'autres le feront au 30 juin prochain. Le Syndicat de l'enseignement des Basses-Laurentides tient à souligner votre passage dans le monde de l'éducation. Inscrivez cette date à votre calendrier, le 27 septembre à 17 h. De plus amples renseignements seront diffusés dans les prochaines parutions.

Vous pouvez tout de même vous inscrire dès maintenant à cette soirée mémorable en communiquant au 450 979-4613.

Bonne retraite bien méritée!

Nelson Costa

3 mai 2018

5 à 7 - Cabaret syndical : Le syndicalisme enseignant au Québec

Le comité action-mobilisation est heureux de vous inviter à une formation à la fois ludique et instructive qui vous permettra de répondre à cette question : pourquoi le syndicalisme est-il important dans la vie

Venez en grand nombre!



Au programme:

- ★ Quiz
- ★ Cocktail et bouchées



Inscription dès maintenant !

Pour nous aider à faire de cette soirée un succès, veuillez confirmer votre présence en téléphonant au 450 979-4613 ou par courriel à syndicat@lesebl.ca



Samedi 28 avril 2018

- Départ de la marche à 13h.
- Parc Olympique (coin Pierre-De Coubertin et Pie-IX/ métro Pie-IX).

Les personnes intéressées à participer à cet événement sont priées de contacter Normand Marquis au SEBL.



Coordonnées

4325, boulevard de la Grande-Allée, Boisbriand (Québec) J7H 1M7

Téléphone : 450 979-4613 – Télécopieur : 450 979-4615

Site Web : www.lesebl.ca – Messagerie : syndicat@lesebl.ca



www.facebook.com/sebl Laurentides